

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2009-23 du 4 février 2009 portant nomination d'experts auprès
du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles**

NOR : SJSM0930090S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, cinquième partie et notamment les livres II et III ;

Vu la décision DG n° 2005-09 du 6 janvier 2005 portant création d'un groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2005-10 du 6 janvier 2005 portant nomination au groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés experts auprès du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles au titre de l'année 2009 :

M. DANIS (Martin) ; M. EB (François).

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des sports.

Fait à Saint-Denis, le 4 février 2009.

Le directeur général,
J. MARIMBERT